

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2024_213

Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'entreprise SOBECA Scionzier en date du 18 Décembre 2024

CONSIDERANT qu'il y a lieu de régler la circulation durant les travaux de reprise de ligne BT/FT sur nouveau support avec dépose de l'ancien support et remblaiement,
Rue de la Grange

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux, la circulation Rue de la Grange sera en demi-chaussée par alternat manuel **du Mercredi 15 Janvier 2025 au Vendredi 17 Janvier 2025**.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, au Pôle Routes Arrondissement de Bonneville et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.18

A Scionzier, le 03/12/2024

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier, le
Le Maire.

